

2010-08-09 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu et à l'heure des sessions, le lundi 9^e jour du mois d'août 2010 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de M^{me} la mairesse Marie Désilets, les membres du Conseil suivants : M^{mes} Francine L. Champagne et Liette Desfossés ainsi que MM. Simon Boucher, Léo Benoit et David Aucoin. Le conseiller Patrice Pinard est absent.

La séance est ouverte à 20 h. M^{me} la mairesse Marie Désilets préside l'assemblée. Elle souhaite la bienvenue aux membres de l'assistance.

Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR_____

Aucune modification ou ajout n'est apporté à l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI_____

10-0801 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010**

Le conseiller David Aucoin propose l'adoption du procès-verbal de la séance du mois dernier tel que présenté.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aucune question n'est soulevée par les membres du Conseil relativement au suivi des séances du Conseil.

DEMANDES SPÉCIALES_____

La seule personne présente dans l'assistance n'a aucune demande à formuler.

RÉGLEMENTATION_____

10-0802 : **AVIS DE MOTION pour le projet de règlement n° G-100 modifiant divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Liette Desfossés qu'à une prochaine séance tenue à un jour ultérieur sera présenté un règlement ayant pour objet de modifier divers règlements relativement aux affaires de la municipalité.

DÉCISIONS_____

10-0803 : **Approbation de la liste des archives à détruire**

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi spécifie que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine L. Champagne que le Conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin de HB archivistes s.e.n.c. et datée du 15 juillet 2010 et autorise la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0804 : Colloque annuel de l'ADMQ

Le conseiller Léo Benoit propose d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de l'ADMQ qui se tiendra le 16 septembre à Manseau. Le coût d'inscription est de 75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0805 : Demande de prolongation de l'entente incendie avec Bon-Conseil

Le conseiller David Aucoin propose qu'une lettre soit transmise aux municipalités de Bon-Conseil Village et Paroisse afin de les aviser que malgré le fait que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a dénoncé l'entente par la résolution no 09-0816, les membres du Conseil sont d'accord pour prolonger la présente entente jusqu'au 31 décembre 2011 afin de permettre de terminer les négociations en cours visant la mise sur pied d'une nouvelle entente incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0806 : Octroi du contrat pour le rechargement de pierre des routes Lalancette et Boucher

La conseillère Francine L. Champagne propose que le contrat pour le rechargement des routes Lalancette et Boucher soit accordé à J. N. Francoeur inc. au prix unitaire de 15,34 \$ la tonne métrique. Le prix total du contrat est évalué à 186 136,51 \$, taxes incluses. La pose de membrane géotextile et le transport des déblais des matériaux suite à la scarification de la chaussée ne sont pas inclus au contrat.

La mairesse Marie Désilets et la secrétaire-trésorière Marlène Langlois, sont autorisées, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer le contrat relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0807 : Prolongation du contrat de Louise Bellemare pour 30 heures supplémentaires

Le conseiller Simon Boucher propose que le mandat de Louise Bellemare soit prolongé de 30 heures afin de compléter le mandat de remplacement du congé parental du coordonnateur en loisirs. (Réf. : 10-0516).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0808 : Demande de location gratuite pour la Fête de la Fraternité du 26 septembre 2010

Le conseiller Léo Benoit propose qu'afin de respecter les politiques en vigueur et par souci d'équité envers les organismes locaux, la demande de gratuité présentée par la Fabrique Marguerite-Bourgeoys ne soit pas consentie. Par contre, étant donné que cette activité de financement profite à la collectivité locale, il est convenu qu'un soutien financier de 200 \$ soit accordé à la Fabrique pour la tenue de la Fête de la Fraternité 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0809 : Émission de deux permis pour feux d'artifice

Le conseiller Léo Benoit propose que deux permis pour feux d'artifice soient accordés. Il s'agit des demandes présentées par M. Jean-Louis Boucher ainsi que par M^{me} Kim Johnston et M. Michel Bernier pour des feux d'artifice le 28 août vers 21 h 30 – 22 h. Il est à noter que ces permis peuvent être révoqués en tout temps en cas de conditions météorologiques ou autres rendant cette activité dangereuse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DES COMPTES

10-0810 : Adoption des comptes

La conseillère Francine L. Champagne propose que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 66 685,25 \$ dont 12 817,51 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

VARIA

Aucun nouveau point n'est présenté par les élus à ce moment de la rencontre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres de l'assistance n'ont aucune question.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Simon Boucher propose la levée de la séance à 20 h 40. La séance est close.

La mairesse,

La secrétaire,

Marie Désilets

Marlène Langlois